

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
RÉUNIES

et de leurs GROUPES de ROANNE, VIENNE et VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Secrétaire général : M. P. Nicod, 122, rue Saint-Georges ; Trésorier : M. J. Jacquet, 8, rue Servient

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	{	France et Colonies Françaises	10 francs
		Etranger.. . . .	15 —

2.490 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

LE BULLETIN NE PARAÎT PAS PENDANT LES VACANCES (JUILLET-AOÛT)

PARTIE ADMINISTRATIVE

Admissions.

Ont été admis à la séance du 9 mai :

MM. Chapman, Basilewsky, Pons, Chomel, Guyot, Ehrwein, Leroy, Fournier, Volette.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 13 Juin 1933, à 20 h. 30

1^o Vote sur l'admission des candidats présentés le 9 mai auxquels est ajouté :

M. Thomas (M.), 72, rue du Général-Gratry, Bruxelles (Belgique), parrains, MM. Gautier et Bonnamour.

2^o Présentation de :

M. Saint-Martin, industriel, Châteauneuf (Saône-et-Loire), par MM. Larue et Goutaland. — M. Bourlière (F.), étudiant en médecine, cercle du Luxembourg, 61, rue Madame, Paris (6^e), *Chenilles et Chrysalides de Lépidoptères exotiques et paléarctiques*, par MM. Larue et Jacquet. — M. Varitchak (Bogdan), Ivkanceva ulica 15/IV, Zagreb (Yougoslavie). *Cytologie, Mycologie, Pathologie végétale*. — M. Magnusson (A.-H.), Fyradalersgatan 26, Göteborg (Suède), *Lichens*, par MM. Riel et Nicod. — M. Lapeyre, La Valbonne (Ain), par MM. Joly et Thomas.

ment sur la matière cérébrale ou sur la muqueuse gastrique du lapin comme il le ferait peut-être sur celles de n'importe quel animal, *même sensible à la phalloïde* ? Sans invoquer une propriété spécifique, apanage exclusif du lapin, ne pourrait-on voir là plutôt une propriété organique très générale, un *neurotropisme* tel que l'a signalé DUJARRIC DE LA RIVIÈRE dans sa belle thèse¹ : « Il nous a paru intéressant de rechercher si les centres nerveux des animaux qui ont succombé à l'injection de toxine phallinique ont eux-mêmes un pouvoir toxique. L'expérience nous a donné un résultat positif. L'inoculation intra-péritonéale à des animaux neufs d'une émulsion dans l'eau physiologique de la matière cérébrale et de la moelle des animaux intoxiqués, détermine ordinairement une intoxication plus lente que celle obtenue en partant de la toxine, mais non douteuse. Lorsqu'on injecte à un animal un mélange de toxine et de matière cérébrale fraîche, la mort est retardée mais non empêchée. » (p. 65).

M. BONNAMOUR estime, que l'hypothèse d'une action de fixation n'est pas à écarter *a priori*.

M. JOSSERAND observe que sa vérification expérimentale semble assez facile ; il suffirait de reprendre les essais en s'adressant non plus au lapin, animal relativement immune, mais à d'autres animaux sensibles aux poisons phalloïdiques ; il serait intéressant de voir si leurs viscères protègent aussi bien que ceux du lapin. Il conclut en faisant remarquer l'intérêt de cette nouvelle thérapeutique.

Contribution à la toxicologie de « *Clitocybe nebularis* »

Par M. Marcel JOSSERAND

Sans vouloir adopter la formule de l'humoriste mycophobe², on est obligé de reconnaître que certaines espèces classées comme indubitablement comestibles et consommées sur une très vaste échelle, produisent parfois des accidents bien caractérisés.

La plus typique est sans doute *Clitocybe nebularis*. On ne saurait donner cette espèce comme toxique sans soulever les protestations des innombrables amateurs qui, dans la seule région lyonnaise, en absorbent chaque année plusieurs tonnes. Les Parisiens ne la négligent pas davantage. A Dijon, au cours de la saison 1930, il en a été contrôlé 1.300 kilogrammes. En Suisse, en Allemagne, elle est également appréciée. Il est inutile d'aligner d'autres chiffres pour établir ce que personne n'ignore : la très grande quantité de *Clitocybes* nébuleux qui se consomme annuellement et ceci sans causer la moindre victime.

Pourtant, en 1921, M. CHAUVIN donne un son de cloche nettement défavorable en publiant un cas d'empoisonnement non mortel mais assez accusé. Les circonstances rapportées montrent qu'il ne pouvait y avoir d'erreur de détermination et, par ailleurs, que les champignons étaient en bon état de fraîcheur. La toxicité de l'espèce paraissait si surprenante que CHAUVIN faisait suivre le titre de sa note d'un point d'interrogation³.

En 1931, M. G. BOURGEOIS⁴ signale un deuxième cas et il y voit « un curieux

¹ DUJARRIC DE LA RIVIÈRE, *Etude physiologique d'un extrait d'Amanite phalloïde*, Paris, chez Masson, 1929.

² « On convient de nommer espèces comestibles celles qui sont le moins vénéneuses. »

³ CHAUVIN, Gastro-entérite causée par *Clitocybe nebularis*? (*Bull. Soc. Myc. de Fr.*, 1921, p. 70).

⁴ *Bull. Scientif. de Bourgogne* (organe de la Société Bourguignonne d'Histoire naturelle et de Préhistoire), t. 1, 1931, p. 41.

cas d'anaphylaxie provoqué par la consommation de *Clitocybés nébuleux* ». Sans discuter ici la nature anaphylactique ou non de cet empoisonnement, on peut retenir le fait en soi : intoxication par *Clitocybe nebularis*.

En 1932, enfin, nous avons fait nous-même l'observation suivante que nous rapportons ci-dessous et qui confirme décidément la nocivité, *occasionnelle* s'entend, de l'espèce en question.

Le lundi 7 novembre 1932, notre jeune collègue, M. GUILLEMOZ, à qui nous adressons ici tous nos remerciements, voulut bien nous signaler qu'un empoisonnement venait d'avoir lieu près de Lyon, sur la commune de Neyron. Une demi-heure plus tard, nous étions au lit de la malade et notions ce qui suit.

La veille (dimanche, 6 novembre 1932), le ménage RAP. consommait des champignons au repas de midi ; après les avoir pelés, on les avait fait bouillir quelques minutes et l'eau d'ébullition avait été rejetée. Dès 14 heures (done symptômes *précoces*), la femme se sent fortement indisposée. L'écoeurement et les malaises s'accroissent lentement pendant tout l'après-midi pour aboutir vers 20 heures à des manifestations plus positives : coliques, évacuations intestinales et vomissements. Nuit assez mauvaise. Le lendemain, la malade était encore alitée mais en voie évidente de rétablissement.

Le mari, qui avait participé au repas du dimanche, fut incommodé également au cours du même après-midi et présenta un tableau gastro-intestinal à peu près aussi aigu que celui de sa femme, mais plus bref et à terminaison plus franche¹.

Le garçonnet fut légèrement incommodé vers 2 heures du matin et vomit quelque peu. Cependant, interrogé par nous, il soutint n'avoir pas éprouvé le moindre malaise. Réflexe négateur d'un enfant effarouché ? Nous ne le pensons pas car il ne semblait pas du tout troublé par notre enquête. Il est plus vraisemblable que sa version est exacte et que ses vomissements, d'ailleurs insignifiants, ne furent accompagnés d'aucune sensation désagréable.

Le repas ne comportant aucun aliment suspect (crème, moules, charcuterie, conserves, etc.), il était impossible de ne pas incriminer les champignons.

Il restait à les déterminer. Le mari, quoique point mycologue, connaissait cependant bien cette espèce qu'il avait déjà fait manger à sa famille à maintes reprises et qu'il désignait sous le nom très collectif de *Clitocybes*. Nous nous fîmes conduire à l'endroit où les débris avaient été jetés et nous les primes en main *un à un*. Notre conviction est, non seulement qu'il s'agissait sans aucun doute de *Clitocybe nebularis*, mais encore qu'aucun échantillon appartenant à une autre espèce n'y avait été mêlé.

Ce dernier point est d'ailleurs corroboré par les dires de la femme qui ne se pique pas de connaître les champignons mais souligne que, ne les consommant qu'avec grande méfiance, elle s'assure toujours en les épiluchant qu'aucun pied différent des autres ne s'y trouve mélangé. Elle affirme — et nous la croyons — qu'elle n'aurait assurément pas laissé passer un sujet différent de ses voisins. Cela, joint à l'examen très soigneux des débris, nous permet de conclure sans aucune hésitation que cette intoxication peu grave, mais tout de même assez sérieuse, est bien due à *C. nebularis*².

¹ Noter que le mari se portait bien, alors que la femme était *hépatique* depuis des années. On ne saurait exagérer l'importance de l'intégrité de la fonction hépatique dans les empoisonnements par les champignons. M^{me} GU., de Décines, dont nous avons relaté le cas et qui mourut empoisonnée par *Lepiota helveola*, était, elle aussi, une hépatique de vieille date.

² M. GUILLEMOZ nous donne la confirmation suivante : Postérieurement à notre enquête, il s'est rendu avec le récolteur au lieu même de la cueillette et n'y a, effectivement, trouvé que des *C. nebularis*. Tout comme nous, il a l'impression que M. RAP. connaissait très bien cette espèce et ne l'aurait jamais confondue avec une autre.

Comment expliquer ce fait ? Par la quantité absorbée ? Nous n'avons pu nous la faire préciser avec la rigueur désirable, mais M^{me} RAP. nous affirma qu'elle fut « raisonnable » et, au surplus, il serait bien surprenant que toute la famille ait commis en l'occurrence un excès alimentaire.

Début d'altération ? Etat putréfactif incipient quoique non encore assez prononcé pour faire rejeter les champignons ? M^{me} RAP., interrogée sur ce point, nous dit avec force que toute la cueillette était très fraîche. Noter que, de son côté, CHAUVIN (*loc. cit.*) a expressément mentionné la fraîcheur des sujets consommés. Cette hypothèse n'est donc pas à retenir.

Anaphylaxie ? Nous ne croyons guère au caractère anaphylactique des myco-intoxications que l'on range parfois sous cette rubrique. Cependant, il faut convenir que le cas rapporté par BOURGEOIS (*loc. cit.*) présente certaines caractéristiques anaphylactoïdes. Plus exactement, il semble qu'une idiosyncrasie certaine a été renforcée par une légère sensibilisation anaphylactique. Dans l'empoisonnement de Neyron, toutefois, on ne peut pas recourir à cette explication, car la famille RAP. avait déjà consommé cette espèce préalablement, non pas une fois mais à maintes reprises et sans troubles aucuns.

Intolérance personnelle ? Assurément pas, puisqu'il s'agit, aussi bien d'ailleurs que dans le cas rapporté par CHAUVIN, d'un empoisonnement multiple, donc inexplicable par des dispositions individuelles.

Nous sommes évidemment en présence d'une modification survenue dans la composition même de la chair du champignon, modification dont nous ignorons la nature et dont nous ignorons la cause, c'est-à-dire, en somme : modification dont nous ignorons tout — sauf les effets.

CONCLUSIONS. — 1^o *Clitocybe nebularis* est trop couramment consommé, et ceci en toute impunité, pour qu'on puisse lui ôter son étiquette d'espèce comestible et revenir à la conception des anciens auteurs (GILLET, CORDIER, etc.), qui le considéraient comme suspect.

2^o Cependant, quand des conditions que nous ignorons totalement se trouvent réunies, il peut provoquer des empoisonnements non mortels mais à syndrome gastro-intestinal bien accusé.

Lyon, mai 1933.

Deux Cortinaires rares en France :

« *C. extricabilis* » Britz. et « *C. uliginosus* » Berk.

Par M. le Dr Robert HENRY

« *C. (Phlegmacium) extricabilis* » Britz.

I

En septembre 1930, je parcourais dans les environs de Besançon les sapinières de Saône riches en espèces variées. Ce jour-là, mon attention fut particulièrement attirée par de nombreux champignons (12 à 15) groupés côte à côte en arc de cercle. Comme ils étaient d'un beau jaune, je les pris tout d'abord pour *C. delibutus* que je trouve chaque année en cette localité. Mais ce ne fut là qu'une impression de courte durée ; car, dès que j'eus l'espèce en main, je fus frappé par l'aspect charnu de ce cortinaire, par son pied généralement très dilaté à la base et par la teinte jaune de ses lamelles. Décidément, il ne pouvait s'agir ni de *C. delibutus* ni de sa variété *illibatus*, d'ailleurs bien connus de nous.